



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 25 JANVIER 2018

Date de la convocation : 09 janvier 2018

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Mathieu HAZOUARD (Membre associé), Monsieur Dominique Courselle (Payeur Départemental), Madame Pascale MOLBERT (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Serge BAUDY (Suppléant), Monsieur Alain LAFONTANA (Titulaire), Monsieur Nicolas TARBES (Titulaire), Monsieur Sylvain GUINAUDIE (Suppléant), Monsieur Bernard BOURNAZEAU (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Jérémy BOISSON (Suppléant), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Patrick BAUDIN (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Alain MONGET (Suppléant), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Monsieur Dominique FEDIEU (Titulaire), Madame Michelle LACOSTE (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Madame Carole VEILLARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°180125_002
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018**

DÉLIBÉRATION N°180125_002
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Rapport de présentation

Rapport relatif aux orientations budgétaires de l'exercice, engagements pluriannuels envisagés, structure et évolution des dépenses et des effectifs ainsi que structure et gestion de la dette (article 107 de la loi NOTRe)

Année 2018: Une transformation en profondeur

Une forte évolution des activités de Gironde Numérique

Un nouveau portage contractuel pour l'Aménagement Numérique

- Résiliation du Partenariat Public Privé (RIP1G) en cours avec versement de l'indemnité correspondante
- Signature et lancement financier et opérationnel de la Délégation de Service Public relative au Très Haut Débit (RIP2G) sur 25 ans avec comme corollaire :
 - Reprise de l'exploitation du RIPG par le délégataire
 - Engagement pluriannuel sous forme d'AE-AP/CP (sera proposé lors du vote du Budget Primitif 2018)
 - Gestion des emprunts conséquents pour le financement des investissements :
 - Paiement en 2018 de l'indemnité de résiliation du RIP1G
 - Paiements échelonnés sur plusieurs années de la subvention de 1^{er} établissement du futur délégataire du RIP2G
 - Des besoins en ressources humaines nouvelles pour suivre la mise en œuvre ainsi que l'exécution de ce nouveau contrat (proposition d'ouverture de 3 postes pour 2018 lors du vote du Budget Primitif)

Un nouvel élan pour l'activité des Services Numériques

- En raison des obligations imposées par l'État : une montée en puissance importante des services actuellement déployés auprès des membres et de leur accompagnement au quotidien (impact loi NOTRe du 1^{er} janvier 2017 notamment)
- Des nouveaux services à conforter ou à déployer :
 - Obligation légale à compter de mai 2018 : Modification du rôle du Correspondant Informatique et Libertés (CIL) avec mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) (cette nouvelle mission requiert une double compétence juridique et technique), avec proposition de mutualisation par Gironde Numérique de cette obligation
 - Evolution de l'e-administration dans un proche avenir dans le domaine des Télécoms et des smart city avec une opportunité à saisir pour les collectivités territoriales
- Des besoins importants en ressources humaines nouvelles afin de faire face au déploiement et au maintien de ces nouveaux services et aux nouvelles obligations (proposition d'ouverture de 2 postes pour 2018 lors du vote du Budget Primitif)

DÉLIBÉRATION N°180125_002 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Un aménagement nécessaire des statuts à compter de l'année 2018 (modification qui sera proposée lors du vote du Budget Primitif 2018)

Les nouveaux projets d'aménagement numérique du territoire et des services numériques nécessitent de revoir les relations entre le budget principal et les budgets annexes et en conséquence, d'adapter les statuts.

Tenir compte de la restructuration financière du Syndicat Mixte en lien avec ses deux activités :

- La restructuration financière est nécessaire en raison de la montée en puissance du budget aménagement numérique et de l'ingénierie sur les services numériques
- Le budget principal portera comptablement tous les frais de personnel de Gironde Numérique relatifs à ses domaines de compétences
- Une refacturation annuelle se fera aux budgets annexes tenus sous forme de Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) (aménagement numérique et prestation de service numériques) des charges leur incombant.

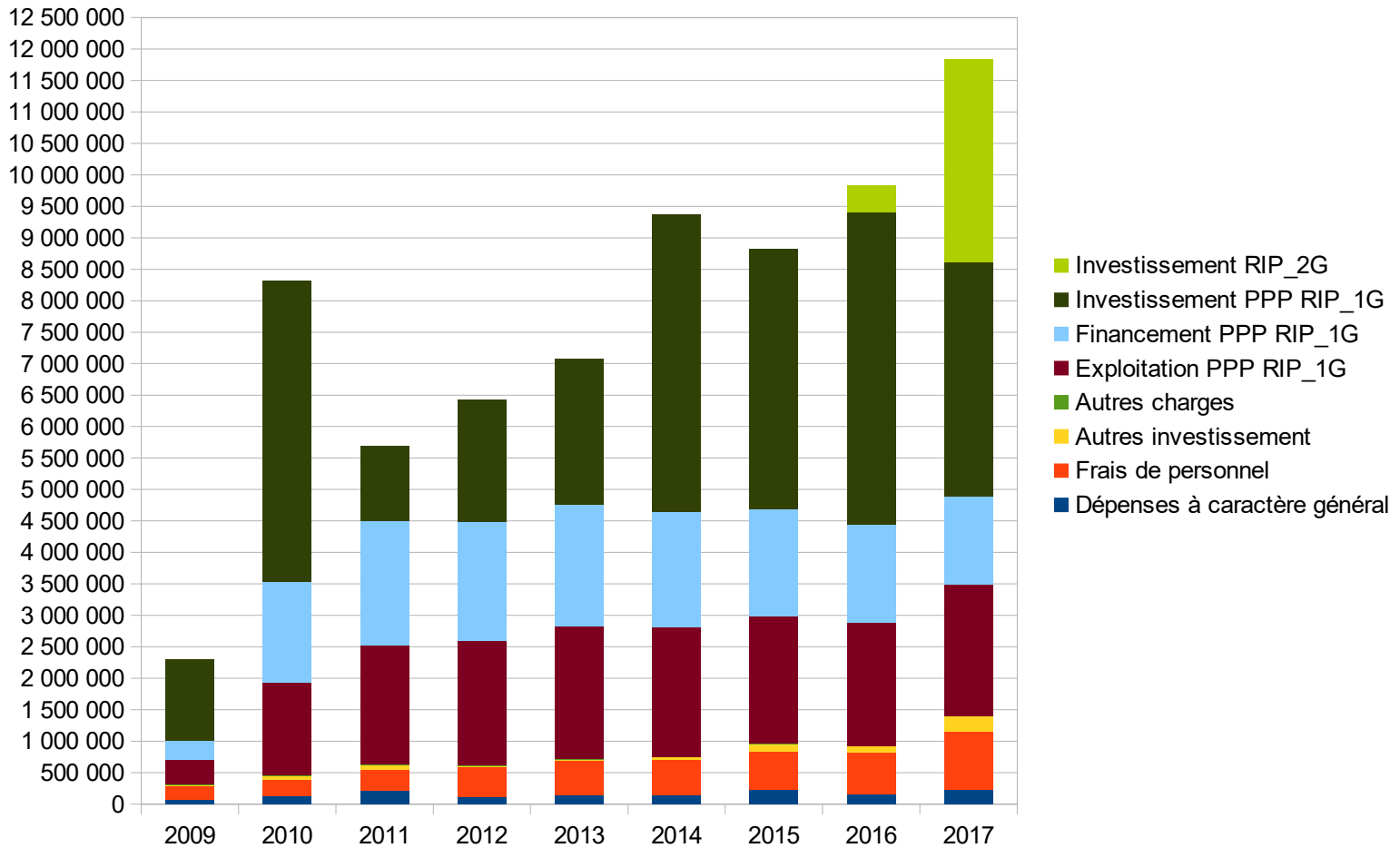
Faire évoluer le contenu de l'adhésion annuelle obligatoire

- Adhésion annuelle obligatoire qui donnera accès :
 - A une ingénierie en matière d'infrastructure Très Haut Débit
 - A une ingénierie en matière de Services Numériques accessibles à tous les adhérents avec mise à disposition d'outils
- Concernant les services numériques facultatifs : il est prévu un élargissement des prestations complémentaires en dehors de l'adhésion annuelle obligatoire. Une modification du catalogue des Services Numériques sera proposé lors du vote du Budget Primitif 2018.
 - Un pack lié au système d'information numérique
 - Des prestations complémentaires autres
- Cette évolution du système d'adhésion n'aura pas d'impact
 - Sur la gouvernance actuelle
 - Sur les adhésions obligatoires individuelles actuelles des membres (hors effet augmentation annuelle afin de prendre en compte le Glissement Vieillesse Technicité)

DÉLIBÉRATION N°180125_002 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Focus sur l'évolution des dépenses

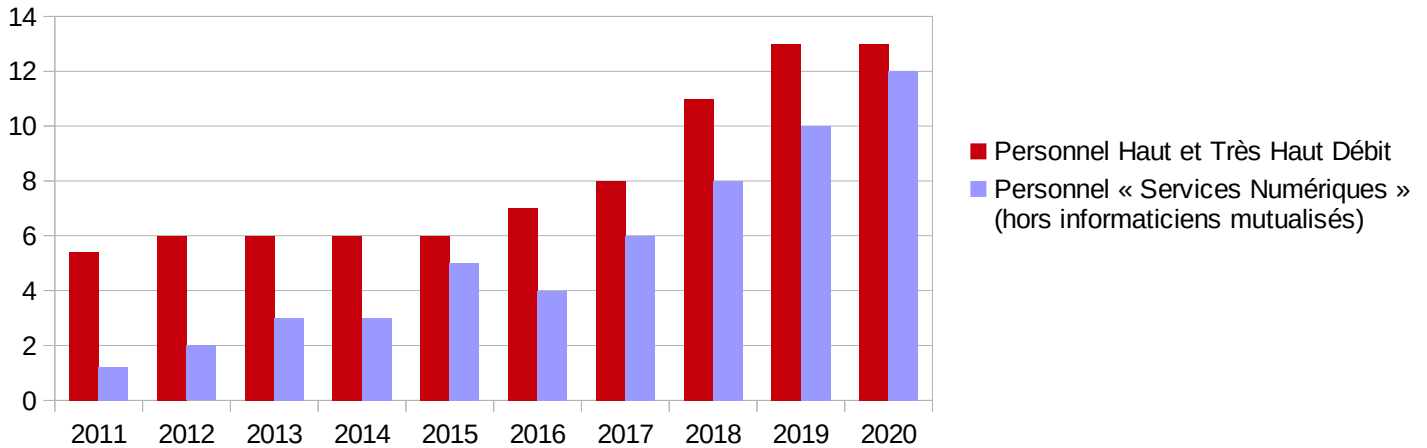
Structure des dépenses (tous budgets confondus)



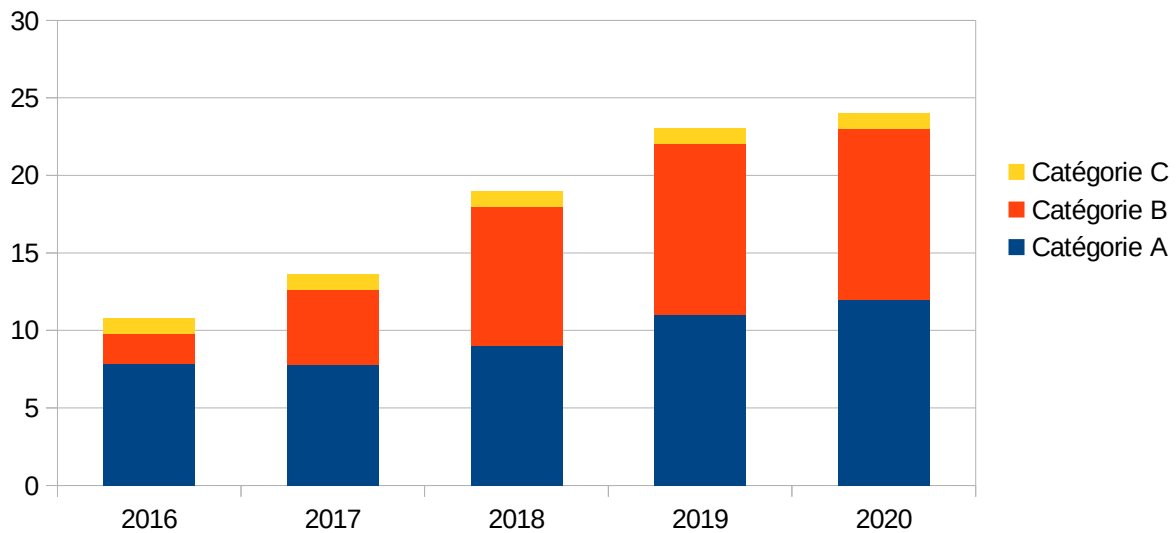
DÉLIBÉRATION N°180125_002 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Focus sur les Ressources Humaines

Evolution prévisionnelle des effectifs



Structure prévisionnelle
des charges de personnels



DÉLIBÉRATION N°180125_002
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Envoyé en préfecture le 25/01/2018

Reçu en préfecture le 25/01/2018

Affiché le



ID : 033-200010049-20180125-180125_002-DE

Focus sur la dette

La dette portée à ce jour par Gironde Numérique n'est pas une dette bancaire. C'est une dette dite PPP (Partenariat Public Privé) et remboursée dans le cadre du loyer L1 d'investissement pour la part capital. L'encours de dette s'établit à hauteur de 33 784 928,34 euros au 31/12/2017.

Orientations budgétaires de l'exercice Budget Principal

I) Exposé des motifs

Le budget principal en norme comptable M14 recouvre :

Les dépenses récurrentes du Syndicat Mixte pour les activités combinées du Très Haut Débit et des Services Numériques mutualisés comprenant :

- Les charges de personnels
- Les frais de fonctionnement (loyers, frais de déplacement, cotisations et adhésions diverses, maintenances, formation, téléphonie, assurances...)
- Les charges d'investissement essentiellement en lien avec les Services numériques (matériels et logiciels)

Le financement de ce budget sera assuré par :

- L'adhésion obligatoire des membres
- Par les prestations complémentaires des Services Numériques
- Par une subvention en fonctionnement et en investissement du Département de la Gironde relative à l'initiative numérique
- Par une refacturation aux budgets annexes SPIC des charges (principalement en Ressources Humaines) pesant sur le budget principal

Pour information 20 EPCI (soit 74 % de l'ensemble des EPCI Girondins) et environ 350 communes (soit 65 % de l'ensemble des communes Girondines) font au moins appel au pack système d'information des prestations complémentaires des Services Numériques mutualisés.

Comme annoncé lors des précédents Débats d'Orientations Budgétaires, le résultat de fin d'année 2017 qui sera reporté au Budget Primitif 2018 affichera une baisse significative d'environ 40 %. En effet, l'année 2017 a comptabilisé notamment le déménagement et les travaux correspondants de Gironde Numérique, le préfinancement de deux postes pour le Très Haut Débit ainsi que la couverture du besoin de financement des Services Numériques.

II) Perspectives financières

A) Périmètre retenu pour la construction du Budget Primitif 2018

La profonde transformation du Syndicat Mixte aussi bien au niveau de l'Aménagement Numérique que des Services Numériques implique la création de plusieurs postes et des recrutements associés :

- 3 postes en 2018 pour l'aménagement numérique *

DÉLIBÉRATION N°180125_002 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

- 2 postes en 2018 pour les Services Numériques afin de conforter les services en place à destination de nos adhérents en lien avec la chaîne de dématérialisation.

* Les ressources humaines nécessaires pour le portage du projet de RIP2G Très Haut Débit ont été intégrées dans les modélisations financières de la DSP et sont prévues à compter de 2018. Il est donc envisagé le renforcement des équipes pour la mise en œuvre du projet de DSP par le recrutement de 3 postes en 2018 (1 A et 2 B).

Ces ouvertures de postes seront proposées lors du vote du Budget Primitif 2018.

De plus, et afin de permettre au Syndicat Mixte de pouvoir couvrir l'évolution des charges de fonctionnement du service au regard de l'inflation (1,2 % sur 2017) et du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) en lien avec les charges de personnels et afin de maintenir ainsi un taux d'épargne minimum, le Bureau Syndical de Gironde Numérique proposera lors du vote du Budget Primitif 2018 d'augmenter au maximum de +2%:

- L'adhésion obligatoire annuelle

Du fait de l'initiative Départementale aux services numériques et de sa participation au financement à hauteur de 450 000 euros sur trois ans au titre de la période 2016-2018, le Bureau Syndical de Gironde Numérique propose de ne pas augmenter le montant des prestations complémentaires aux services numériques pour l'année 2018.


Pour information

- L'augmentation de 2 % de l'adhésion obligatoire correspond à un montant d'environ + 10 000 euros au global à répartir :
 - + 5 000 euros pour le Département de la Gironde
 - + 5 000 euros entre les 27 différentes communautés de communes et d'agglomération adhérentes, soit 185 € par an en moyenne par EPCI. Le montant individuel sera modulé EPCI par EPCI en fonction des derniers potentiels fiscaux et du nombre d'habitants connus.

Les recettes prévisionnelles attendues sont réparties comme suit :

- Adhésion obligatoire
 - 267 623 euros de la part du Département de la Gironde
 - 257 148 euros de la part des 27 Communautés de communes et d'agglomération
- Prestations complémentaires des Services Numériques pour le pack système d'information
 - 370 000 euros
- Subvention du Département de la Gironde au titre de l'initiative numérique
 - 65 000 euros en fonctionnement
 - 50 000 euros en investissement
- Refacturation aux budgets annexes SPIC des charges pesant sur le budget principal notamment en terme de personnels :
 - Budget annexe aménagement numérique pour 460 000 euros
 - Budget annexe Prestation de Services Numériques
 - 10 000 euros pour les services sur devis
 - 110 000 euros pour le projet écoles numériques tenu sous forme de groupement de commande

DÉLIBÉRATION N°180125_002
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Envoyé en préfecture le 25/01/2018
Reçu en préfecture le 25/01/2018
Affiché le 
ID : 033-200010049-20180125-180125_002-DE

B) Utilisation du résultat reporté 2017

La consommation progressive du résultat reporté par le Syndicat Mixte va permettre de lisser et limiter dans le temps l'augmentation des adhésions, ainsi que d'équilibrer le modèle économique des Services Numériques.

Orientations budgétaires de l'exercice

Budget annexe - « Aménagement Numérique du Territoire »

I) Exposé des motifs

Le budget « Aménagement Numérique du Territoire » est dédié :

- Au Contrat de Partenariat Public Privé (PPP) et à ses extensions (RIP1G) et à sa résiliation courant 2018
- A la mise en œuvre de la future Délégation de Service Public (DSP) relative au projet Initiative Très Haut Débit (RIP2G).

En tant qu'activité industrielle et commerciale, ce budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 et est donc assujéti à la TVA. Le budget primitif 2018 reprendra le résultat reporté 2017.

Le Projet « Gironde Haut Méga », voté sous le nom d' « Initiative Très Haut Débit » le 20 octobre 2016, comprend la résiliation du RIP1G, la Délégation de Service Publique affermo-concessive et les projets en maîtrise d'ouvrage directe de Gironde Numérique tels que le plan d'Urgence 2016-2017 d'opticalisation des NRA ZO, le nouveau plan de subventions satellites et les moyens nécessaires à Gironde Numérique pour suivre ces projets.

II) RIP 1G - Contrat de Partenariat Public Privé

A) Résiliation courant 2018 du Contrat de Partenariat en cours

L'année 2018 verra la résiliation du Contrat de Partenariat Public Privé actuellement en cours par le versement d'une indemnité contractuelle de 36,8 millions d'euros net à verser au partenaire privé Gironde Haut Débit. Cette indemnité contractuelle a fait l'objet d'un avenant suite au vote favorable du Comité Syndical en date du 20 octobre 2016.

Cette résiliation sera financée par un appel à l'emprunt et sur la durée résiduelle du Contrat de Partenariat Public Privé (12 années). Les annuités d'emprunt concernées seront payées par l'engagement pluri-annuel actuel des membres sur le PPP. Une requalification de ces versements devant être acté par le Département de la Gironde et chaque EPCI.

Conformément aux clauses de l'avenant, la résiliation du PPP sera effective six mois après la date de notification de la DSP, sachant que la notification de cette dernière est subordonnée à l'obtention des financements nécessaires auprès d'un établissement financier et bancaire.

DÉLIBÉRATION N°180125_002 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Par précaution, les loyers à devoir à Gironde Haut Débit seront budgétés sur l'intégralité des l'année 2018. Il s'agit des loyers suivants :

- Du Contrat de Partenariat Public Privé initial
- Des différentes extensions ayant fait l'objet d'avenants :
 - Extension «GirNumv2»
 - Extension 5° NRAMED COBAS
 - Extension de 7 NRAMED supplémentaires COBAS
 - Extension de 1 NRAMED supplémentaire Jalle Eau Bourde

B) Loyers du PPP initial

Ce budget retrace les écritures liées au Contrat de Partenariat pour payer les loyers afférents comprenant les loyers L1 (investissement), L2 (financement), L3 (exploitation), L4 (impôts et Taxes).

Exploitation : Les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit se décomposent comme suit :

- L2 : 1 215 188 euros HT
- L3 : 2 014 083 euros HT
- L4 : 352 889 euros HT

Les recettes prévisionnelles comprennent les recettes commerciales, l'amortissement des subventions d'investissement, ainsi que le résultat d'exploitation reporté.

Investissement : Le loyer à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit s'établit comme suit :

- L1 : 4 081 458 euros HT

Les recettes prévisionnelles comprennent la subvention du Département de la Gironde, les subventions des EPCI ayant opté pour la participation sur 19 ans, ainsi que le résultat d'investissement reporté.

C) Les extensions au PPP

Extension GirNumv2 par voie d'avenant : montée en débit

Financement : A la fin de l'année 2015, 46 NRAMED ont été mis en service. Cette extension a été financée par le Département et par les EPCI de façon forfaitaire.

Ce budget retrace les écritures telles qu'elles ressortent de l'annexe financière à cet avenant du Contrat de Partenariat pour payer les loyers afférents comprenant les loyers L1 (investissement), L3 (exploitation), L4 (impôts et Taxes).

Exploitation : Les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit se décomposent comme suit :

- L3 : 80 501 euros HT
- L4 : 5 032 euros HT

Investissement : Le loyer à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit s'établit

DÉLIBÉRATION N°180125_002 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

comme suit :

- L1 : 13 612 euros HT

Les recettes prévisionnelles comprennent en exploitation la redevance d'ORANGE relative aux NRA MED, l'amortissement des subventions d'investissement, ainsi que le résultat d'exploitation reporté. En investissement les recettes prévisionnelles comprennent le résultat reporté.

Extensions demandées par les adhérents - article 9.1 du Contrat de Partenariat Public Privé.

Financement : ces extensions à la carte sont soumises à un vote du Comité Syndical et sont intégralement financées en investissement et en fonctionnement par l'adhérent qui en fait la demande.

Extension COBAS 5^{ème} NRAMED

Ce budget retrace les écritures liées à l'extension du 5^{ème} NRAMED COBAS pour payer les loyers afférents :

- Exploitation : Les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit se décomposent comme suit : L3 = 1 530 euros HT

Les recettes prévisionnelles comprennent, la redevance d'ORANGE relative aux NRA MED, l'amortissement des subventions d'investissement, ainsi que le résultat d'exploitation reporté.

Extension COBAS : 7 NRAMEDs

Ce budget retrace les écritures liées à l'extension du 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12° NRAMED COBAS pour payer les loyers afférents :

- Exploitation : Les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit se décomposent comme suit : L3 = 9 947 euros HT
- Investissement : Le loyer à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit s'établit comme suit : L1 = 3 339 euros HT

Les recettes prévisionnelles comprennent en exploitation la redevance d'ORANGE relative au NRAMED concerné, l'amortissement des subventions d'investissement, ainsi que le résultat reporté.

Extension Jalle Eau Bourde : 1 NRAMED

Ce budget retrace les écritures liées à l'extension de 1 NRAMED Jalle Eau Bourde pour payer les loyers afférents :

- Exploitation: Les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit se décomposent comme suit : L3 = 1 530 euros HT
- Investissement : Le loyer à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit s'établit comme suit : L1 = 475 euros HT

Les recettes prévisionnelles d'exploitation comprennent, la redevance d'ORANGE relative au NRAMED concerné, l'amortissement des subventions d'investissement, ainsi que le résultat reporté.

Envoyé en préfecture le 25/01/2018
Reçu en préfecture le 25/01/2018
Affiché le 
ID : 033-200010049-20180125-180125_002-DE

DÉLIBÉRATION N°180125_002
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

III) Le projet « Gironde Haut Mega »

Contexte national

La couverture en Très Haut Débit du territoire constitue une priorité nationale dont les lignes directrices sont établies dans le cadre du plan France Très Haut Débit. Les zones déployées par les opérateurs privés sur le territoire girondin se concentrent sur Bordeaux Métropole ainsi que sur la commune de Libourne. Les zones dans lesquelles les opérateurs n'ont pas manifesté l'intention de déployer des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné relèvent de l'intervention publique sous forme de réseaux d'initiative publique (RIP). Par la délibération du 14 décembre 2014, le Département de la Gironde a affirmé son ambition de couvrir la Gironde en Très Haut Débit.

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Gironde a été mis à jour et adopté en 2015.

Plan d'opticalisation NRAZO – 2016/2018

Un plan d'opticalisation des NRAZO cuivre saturés a été commencé dès l'année 2016, s'est poursuivi en 2017 et se terminera début 2018. Son montant est de 3 414 994,78 euros HT tous avenants confondus (tranche ferme + conditionnelle) et préfinancé à 100% en investissement par le Département de la Gironde. Ce budget retrace les écritures liées à la finalisation des travaux d'opticalisation de NRAZO :

- **Investissement :**

- En dépenses : Les sommes liées aux travaux pour 3 393 373,96 euros HT ayant été engagées comptablement sur 2016, un reliquat de ce montant fera l'objet de restes à réaliser sur 2018.

Mise en œuvre de la Délégation de Service Public (DSP) et début du déploiement du FttH courant 2018 (RIP2G)

Afin de remplir les objectifs du SDTAN, un avis d'appel à concurrence sous forme de Délégation de Service Public (DSP) a été lancé le 16 novembre 2016.

L'année 2017 a vu la négociation de la DSP, sa signature étant prévue pour début 2018. Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu en 2018

Le RIP1G fera l'objet d'une reprise en affermage dans la future DSP. La question des écritures comptables liées à la reprise anticipée de l'actif du RIP1G dans les comptes de Gironde Numérique, et notamment celles relatives à la mise à disposition des infrastructures au Déléguataire et à l'amortissement, doit être travaillée avec le comptable public d'ici la présentation du Budget du fait de l'absence de fiche comptable nationale sur ce sujet précis.

Un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été mis en concurrence afin que le Syndicat mixte soit accompagné dans les différentes phases de ces projets (conception, réalisation, exploitation). Ce marché pour un montant maximum de 300 000 euros a été

DÉLIBÉRATION N°180125_002 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

préfinancé par le Syndicat Mixte au titre de l'année 2016. Le coût des études a été modélisé et sera prévu budgétairement à compter de 2018.

Financements maximums possibles sur le projet « Gironde Haut Méga » pour une durée de 25 ans

- De l'Europe (FEDER) : 7 568 000 M euros
- De l'Etat (FSN) : 63 746 835 avec un plafond maximum de 99,5 M euros
- Du Département de la Gironde : 56 891 424 €
- De la Région Aquitaine : 41 857 239 €
- Des EPCI adhérents : 66 478 631 €.

Soit un montant total de contribution publique de 230 756 931 €.

Projet FttH et risques de commercialisation

Ce nouveau réseau est destiné à être loué aux opérateurs privés. Le risque de commercialisation a été évalué dans les études préparatoires et a constitué un axe majeur de la négociation lors de l'appel d'offres.

Le budget 2018 retrace donc les écritures liées au RIP1G et RIP2G :

- **Exploitation :**
 - En dépenses :
 - Facturation par le budget principal des frais RH en lien avec le projet ITHD
 - Inclusion numérique
 - Contrôle de la DSP
 - Résiliation du PPP (RIP1G) pour environ 3,3 millions d'euros
 - En recettes :
 - Participation des membres
 - Redevances diverses du délégataire
 - Amortissement des subventions d'investissement reçues
- **Investissement :**
 - En dépenses :
 - Résiliation du PPP (RIP1G) pour environ 33,5 millions d'euros
 - Investissements propres par Gironde Numérique
 - Versement d'une partie de la subvention de 1^{er} établissement en lien avec la DSP et de l'avancée des travaux
 - Amortissement des subventions d'investissement reçues
 - En recettes :
 - RIP1G: Emprunt pour résiliation du RIP1G
 - RIP2G : Contribution des membres, emprunt

Sur la base du projet « Gironde Haut Méga », le Département de la Gironde envisage d'accélérer le déploiement de nouveaux services numériques auprès du bloc communal tels que la mise en place d'une brique télécoms pour relier les sites publics girondins et le développement des « Smart cities » pour un montant de 10M€ en investissement pour 25 ans.

Orientations budgétaires de l'exercice

Budget annexe

« Prestation de Services Numériques »

I) Exposé des motifs

Les Services Numériques hors mutualisation sont soumis à procédure de publicité et de mise en concurrence. Ils sont retracés dans le cadre d'un budget annexe soumis à l'instruction comptable et financière M4.

Ce budget retrace les dépenses et recettes aux services numériques hors mutualisation. Dans ce cas, la participation des collectivités non membres de Gironde Numérique s'effectue sur devis. Le Syndicat mixte fournit alors une prestation de services dans un secteur industriel et commercial. Ce budget est ainsi assujéti à la TVA.

Le budget « prestation de Services Numériques » retrace ainsi les écritures relatives :

- Aux prestations sur devis des non membres (CCAS, syndicats divers...)
- Au groupement de commande en lien avec les écoles numériques

II) Perspectives financières

Un accord cadre relatif aux écoles numériques a été passé fin 2017. Le budget primitif 2018 verra la mise en œuvre des marchés subséquents le concernant.

Il s'agit d'une opération pour compte de tiers en investissement :

- Acquisition TTC par Gironde Numérique de matériels et maintenance à l'intention des communes adhérentes au groupement de commande
- Revente TTC à l'euro l'euro auprès de ces mêmes communes avec facturation supplémentaire pour frais de gestion de Gironde Numérique (principe prévu par le convention constitutive du groupement de commande)
- Gironde Numérique à fait une demande de dossier FEDER dans le cadre de ce projet « écoles numériques » afin de faire bénéficier les communes adhérentes d'une baisse du montant refacturé. Le dossier est en cours d'instruction à ce jour.
- Une subvention du Département de la Gironde permet de financer l'ingénierie relative au poste du technicien école numérique.
- Facturation par le budget principal des frais RH en lien avec le budget « Prestation de Services Numériques »

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir mettre au débat la présente note d'orientation budgétaire.

DÉLIBÉRATION N°180125_002
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Envoyé en préfecture le 25/01/2018
Reçu en préfecture le 25/01/2018
Affiché le 
ID : 033-200010049-20180125-180125_002-DE

Le Comité Syndical atteste de la tenue des débats sur les orientations budgétaires 2018 en la présente séance.

Le 25 janvier 2018

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT